

Départements des Hauts-De-Seine

**Etablissement
PARIS LA DEFENSE**

**Projet de déclassement du domaine
public d'une partie de la rue de Bezons
à Nanterre**

Enquête Publique du 29 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus

Commissaire enquêteur : Lionel BRACONNIER

AVERTISSEMENT

Un premier livret traitera de l'enquête menée, du projet de déclassement du domaine public d'une partie de la rue de Bezons à Nanterre.

Il relatera les remarques et les interrogations du public ainsi que la réponse et les explications données par Madame la Directrice Générale de l'Etablissement PARIS LA DEFENSE. Le commissaire-enquêteur exposera alors son point de vue sur ce déclassement, sur les interrogations, sur les explications et opinions exprimées.

Un second livret exprimera les motivations du commissaire-enquêteur qui ont conduit à formuler son avis. Il se terminera concrètement par l'avis donné.

Pour une exploitation facilitée de l'ensemble, ces deux fascicules distincts seront présentés sous une même reliure avec une numérotation unique.

Les annexes numérotées seront jointes à la fin du document, après les deux livrets pour une utilisation plus pratique.

1^{er} livret

Ce premier livret traitera du projet de déclassement du domaine public d'une partie de la rue de Bezons à Nanterre.

Il relatera les remarques et les interrogations du public ainsi que la réponse et les explications données par Madame la Directrice Générale de l'Etablissement PARIS LA DEFENSE. Le commissaire-enquêteur exposera alors son point de vue sur ce déclassement, sur les interrogations, sur les explications et opinions exprimées.

SOMMAIRE

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE	Pages
1 - CONTEXTE ET GENERALITES	
11 - Objet de l'enquête publique	7
12 - Composition du dossier	7
13 - Autres documents transmis au commissaire enquêteur	8
2 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE	8
21 - Désignation du commissaire enquêteur	8
22- Modalités d'organisation de l'enquête	8
221 – des publications	8
222 - un affichage	9
223 – la mise à disposition du public du dossier de l'enquête	9
224 – des permanences par le commissaire-enquêteur	9
23 – Bilan de concertation avec le public	10
Date et signature	10

1 – CONTEXTE ET GENERALITES

11 – Objet de l'enquête publique

Il est soumis à l'enquête publique « le projet de déclassement du domaine public d'une partie de la rue de Bezons à Nanterre ».

Il faut comprendre, comme le précise la décision du Conseil Municipal en date du 20/03/2018, que certains délaissés clôturés sont concernés. Ce délaissé, en fait une emprise de terrain n'est pas incluse dans la présente enquête publique.

12 – Composition du dossier

Le dossier comprend :

- Un préambule
- La délibération du Conseil Municipal de la commune de Nanterre, en date du 20/03/2018, approuvant le principe de déclassement d'une partie de la rue de Bezons ainsi que des délaissés et autorisant le déroulement de la procédure d'enquête publique,
- La décision n° 30/2018 du 12 juin 2018 de la Directrice Générale de l'Etablissement PARIS LA DEFENSE portant ouverture de l'enquête publique,
- La notice explicative indiquant :
 - le contexte et le déroulement de la procédure du domaine public,
 - l'incidence de la procédure de déclassement sur les conditions de circulation de la rue de Bezons 18
- les plans de situation
 - à l'échelle du quartier,
 - à l'échelle de la parcelle,
 - les schémas des emprises de la rue de Bezons et du terrain délaissé à déclasser,

- L'extrait de l'étude d'impact relative au projet d'aménagement de la ZAC des papeteries dans laquelle se situe la partie de la rue de Bezons à déclasser,
- Un extrait de l'étude d'impact relative au projet d'aménagement de la ZAC des papeteries. Cette étude d'impact ne concerne pas le projet de déclassement, objet de la présente enquête publique, mais permet d'embrasser le périmètre du projet dans lequel s'insère la partie de la rue de Bezons à déclasser,
- Les textes applicables à la procédure

2- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

21 – Désignation du commissaire enquêteur

L'arrêté pris par 2018 sous le numéro 246 désigne Lionel BRACONNIER comme commissaire-enquêteur.

22 – Modalités d'organisation de l'enquête

L'organisation de l'enquête a prévu :

221 – Des publications

sur les différents sites internet

- la publication sur le site internet de Paris La Défense : www.parisladefense.com et sur le site internet de la ville de Nanterre : www.nanterre.fr.
- Cette publication sera également publiée au Recueil des Actes Administratifs de Paris La Défense consultable par le public sur le site internet de Paris la Défense : <http://amenagement.parisladefense.com/etablissement.html>. Ce recueil et ses annexes papiers de la présente décision sont également consultables au siège de Paris La Défense.

Dans les journaux

Les publications légales d'information ont été effectuées :

- dans les affiches parisiennes du 16 au 19 juin 2018 numéro 49,
- dans le Parisien 92 du 19 juin 2018

222 – Un affichage

Un affichage réglementaire a été effectué à plusieurs endroits sur le site et aussi dans les halls d'accueil des immeubles où sont présents les collaborateurs de la structure Paris La Défense et de la Mairie de Nanterre.

Le commissaire-enquêteur a vérifié le caractère effectif in situ de cet affichage.

223 – La mise à disposition du public du dossier de l'enquête

Le dossier d'enquête publique était tenu à disposition du public aux heures d'ouverture du site de Paris La Défense et à la Mairie de Nanterre.

224 - Des permanences par le commissaire-enquêteur

Le commissaire-enquêteur s'est tenu à la disposition du public lors de permanences tenues :

le vendredi 29 juin 2018 de 9 H à 12 H à la Mairie de Nanterre,

le mardi 3 juillet 2018 de 13 H 30 à 18 H 30 dans les locaux de Paris La Défense.

Le commissaire enquêteur s'est rendu sur le lieu pour visualiser l'ensemble du site et ce projet de déclassement du domaine public le 3 juillet 2018 en matinée avant de tenir sa permanence l'après-midi.

23 - Bilan de concertation avec le public

Aucune remarque n'a été formulée.

Cet état de fait pourrait paraître étonnant mais en réalité il ne l'est pas.

De manière succincte...

Cette rue était en fait partie intégrante d'un grand complexe industriel de papeteries qui, aujourd'hui, est une friche industrielle. L'activité de papeterie a été arrêtée en 2010. L'ensemble est désaffecté.

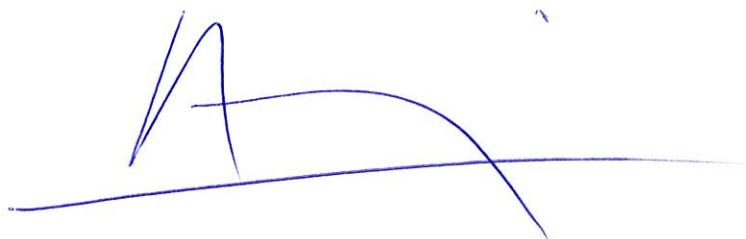
La rue de Bezons, dans sa partie à déclasser, est une voie en impasse qui dessert uniquement les logements existants sur la parcelle cadastrée section I numéro 99. Cette parcelle appartient à la société ECOCAMPUS SEINE.

Ces logements sont désormais inoccupés et leurs accès ont été murés. Ils seront démolis entièrement dans le cadre du projet de réaménagement du site.

Des barrières empêchent le passage des véhicules pour cette voie en impasse.

Aucun public particulier ou entreprises ne se sentent concernés par cette situation et leur intérêt porte vraisemblablement sur les projets futurs d'aménagement, de construction.

A Meudon le 12 août 2018

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal line and a curved flourish.

Lionel BRACONNIER

2^{ème} Livret

SOMMAIRE	Pages
1 – Le contexte et le projet global	12
2 – L’objet de l’enquête publique	12
3 – Les raisons	13
4 – les observations	13
5 – Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur	13

1 – Le contexte et le projet global

La ville de Nanterre disposait dans cette zone d'une activité industrielle de papeteries. Cette activité s'est arrêtée partiellement en 2010 pour être définitivement abandonnée en mars 2011. Cette friche industrielle a conduit in fine à un projet de reconversion à la fois atypique et innovant.

Le cadre de cette opération d'aménagement est une ZAC dénommée « ZAC des Papeteries de la Seine » créée par arrêté en mai 2017 et approuvée en novembre 2017.

Ce projet figure dans les orientations de la politique d'aménagement du territoire portée par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la ville de Nanterre. Il s'agit d'une programmation économique mixte sur un site fortement végétalisé. La ZAC développera une surface totale de plancher de 165800 m² dont environ 110 000 m² de bureaux afférant à la création d'un campus tertiaire. Un parc d'activités PME/PMI de 25 000 m² verra le jour accompagné d'une offre de commerces et de services. Des équipements, notamment une nouvelle place publique et l'extension du parc départemental du Chemin de l'Ile, compléteront l'ensemble en établissant une liaison avec les bords de Seine.

Il est envisagé l'implantation :

- d'une plate-forme intermodale profitant de l'accès à la Seine pour contribuer dans l'avenir à la réduction de la place des poids-lourds dans la gestion des flux logistiques du dernier kilomètre,
- le développement de nouveaux locaux d'activités neufs,
- de l'innovation par le renforcement des liens entreprises/université/formations locales/recherche.

C'est un projet privé d'intérêt public

2 – L'objet de l'enquête publique

Sur ce site existe la rue de Bezons dont l'enquête publique porte sur « le projet de déclassement d'une partie de la rue de Bezons à Nanterre ».

3 – Les raisons

Cette rue jouxte ce site des papeteries. Elle desservait des maisons aujourd'hui non habitées et murées. Elle est vraiment incluse dans ce périmètre de renouveau de ce site. Elle ne présente aucun intérêt particulier.

4 – les observations

Aucune observation du public n'a été émise.

C'est très compréhensible constatant que :

- Cette rue desservait des maisons dites « ouvrières » du grand complexe industriel de papeteries qui sont aujourd'hui disparues. L'activité industrielle papeterie a été arrêtée en 2010. L'ensemble est désaffecté,
- La rue de Bezons, dans sa partie à déclasser, est une voie en impasse qui dessert uniquement les logements existants sur la parcelle cadastrée section I numéro 99,
- Ces logements sont désormais inoccupés et leurs accès ont été murés. Ils seront démolis entièrement dans le cadre du projet de réaménagement du site.
- Des barrières empêchent le passage des véhicules pour cette voie en impasse.

Aucun public particulier ni entreprises ne se sentent concernés par cette situation et leur intérêt porte, sans aucun doute, sur les projets futurs d'aménagement, de construction.

5 – Conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur

L'enquête s'est déroulée conformément à la réglementation en vigueur, du vendredi 29 juin au vendredi 13 juillet 2018 inclus :

- L'information du public et la publicité ont été assurées normalement et conformément aux règles existantes,
- Le dossier d'enquête publique contenait l'ensemble des pièces nécessaires à la compréhension de la situation,

- Les permanences se sont déroulées sans problème particulier.

le commissaire-enquêteur observe :

L'objet de l'enquête publique est clair et la justification apportée tant réglementaire que sur son bien fondé apparaît justifiée à savoir :

- Cette portion de rue en impasse ne sert plus à rien,
- elle ne gêne pas la circulation, la vie des habitants et les entreprises aux alentours. Les habitations concernées sont abandonnées et murées.
- elle apparaît comme intéressante à déclasser pour parfaire le périmètre d'intervention globale pour ce nouveau grand projet.

Le commissaire-enquêteur motive également son avis pour les raisons suivantes :

- La dynamique engagée, le renouveau d'une friche industrielle est une opportunité de développement économique au sens large,

Il observe les points essentiels qui permettent ce déclassement :

- il n'y a aucune incidence sur la circulation existante à ce jour,
- cette partie de rue ne rend aucun service au public qu'il soit à pied et /ou motorisé,

Au-delà de l'objet précis de l'enquête,

Cette partie de rue est intégrante « d'un tout » et ne doit pas constituer une verrue ou un handicap dans le renouvellement du tissu urbain économique, social et environnemental. C'est au contraire une opportunité d'aménagement global de ce secteur pour un environnement « bien meilleur » que cette friche industrielle et cette partie de rue dans l'état où elle se trouve.

Il n'y a eu aucune remarque formulée par le public.

Le commissaire-enquêteur considère qu'il faut déclasser du domaine public cette partie de la rue de Bezons à Nanterre :

Avis du commissaire-enquêteur

Avis favorable

A Meudon le 12 août 2018

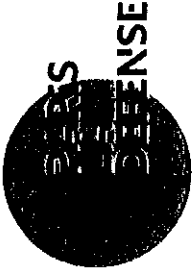
A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a long horizontal stroke that curves downwards at the end.

Lionel BRACONNIER

Annexes

Annexe 1 :

Décision portant l'ouverture d'une enquête publique



DÉCISION n° 30 /2018

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2141-1 et L.2141-2 ;

Vu l'ordonnance n°2017-717 du 3 mai 2017 portant création de l'établissement public Paris La Défense ;

Vu la loi n°2017-1754 du 25 décembre 2017 ratifiant l'ordonnance n°2017-717 du 3 mai 2017 portant création de l'établissement public Paris La Défense ;

Vu le décret n°2017-1040 du 10 mai 2017 relatif à l'établissement public Paris La Défense ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.328-1 et suivants et R.328-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.134-1 et L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

La Directrice Générale décide

Article 1 : De procéder à une enquête publique portant sur le projet de déclassement d'une partie de la rue de Bezons à Nanterre, dans les formes prescrites par les dispositions du Code de la voirie routière et du Code des relations entre le public et l'administration applicables aux enquêtes publiques qui ne relèvent ni du Code de l'expropriation, ni du Code de l'environnement.

L'enquête, d'une durée de quinze jours, se déroulera du 29 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus.

Article 2 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, la présente décision sera publiée sur le site internet de Paris La Défense (www.parisladefense.com) et sur le site internet de la ville de Nanterre (www.nanterre.fr). Elle sera en outre publiée au Recueil des Actes Administratifs de Paris La Défense conformément à l'article R.328-12 du Code de l'urbanisme, lequel recueil sera consultable par le public sur le site internet de Paris La Défense (<https://amenagement.parisladefense.com/etablissement.html>). Le Recueil des Actes Administratifs de l'établissement et les annexes papiers de la présente décision sont consultables au siège de Paris La Défense.

Article 3 : Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique ainsi que dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci, un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête ainsi que la présente décision seront publiés dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis ainsi que la

présente décision feront l'objet d'un affichage en mairie de Nanterre, à la charge de la commune de Nanterre, et sur le site du projet, à la charge de Paris La Défense, huit jours au moins avant le début de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

Article 4 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans chacun des lieux suivants:

- dans les locaux de l'établissement public PARIS LA DEFENSE au 55, Place Nelson Mandela à Nanterre (92024), au rez-de-chaussée du bâtiment « Via Verde » dans le hall d'accueil, aux jours et heures d'ouverture de PARIS LA DEFENSE, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h30 ;
- dans les locaux de la mairie de Nanterre Tour A, 7^{ème} étage, 130 rue du 8 mai 1945 92000 Nanterre, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Nanterre, à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les dossiers d'enquête ainsi que les registres seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet les jours et heures habituelles d'ouverture de Paris la Défense et de la mairie de Nanterre.

Par ailleurs, le dossier sera consultable sur le site internet de Paris La Défense (www.parisladefense.com) et sur le site internet de la ville de Nanterre (www.nanterre.fr), et une adresse courriel spécifique (enquete-ruebezons@parisladefense.com) permettra aux personnes qui le souhaitent d'adresser leurs observations éventuelles par voie dématérialisée.

Il convient enfin de préciser que les observations du public peuvent également être formulées par oral auprès du commissaire enquêteur ainsi que par courrier, remis au commissaire enquêteur lors de l'une de ses permanences ou être adressées au siège de l'enquête à l'adresse suivante, avec inscrit sur l'enveloppe la mention: « Enquête publique - projet de déclassement d'une partie de la rue de Bezons à Nanterre / à l'attention du Commissaire Enquêteur / Paris La Défense, 55, Place Nelson Mandela 92024 Nanterre Cedex. Ces courriers devront impérativement être reçus à l'adresse précitée avant la date de clôture de l'enquête, fixée au 13 juillet 2018 à 17h30.

Article 5 : De désigner Monsieur Lionel BRACONNIER pour exercer les fonctions de Commissaire Enquêteur. Il recevra en personne les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Vendredi 29 juin 2018 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Nanterre (adresse mentionnée à l'article 3) ;
- Mardi 3 juillet 2018 de 13h30 à 17h30 dans les locaux de Paris La Défense (adresse mentionnée à l'article 3).

Article 6 : A l'expiration du délai d'enquête, c'est-à-dire le 13 juillet 2018 à 17h30, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra à la Directrice Générale de Paris La Défense le dossier et le registre d'enquête, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de Paris La Défense, et au siège de Paris La Défense à Cœur Défense, Tour B, 110 esplanade du Général-de-Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30) ainsi que sur le site internet de la ville de Nanterre et à la mairie de Nanterre Tour A, 7^{ème} étage, 130 rue du 8 mai 1945 92000 Nanterre aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00).

Article 7 : La Directrice Générale de Paris La Défense prendra, à l'issue de la réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la décision de déclasser au vu desdites conclusions et des observations formulées par le public.

La décision de déclasser de la Directrice Générale de Paris La Défense, si elle passe outre les conclusions défavorables du Commissaire enquêteur, devra être spécialement motivée.

Article 8 : Le Commissaire Enquêteur et la Directrice Générale de Paris La Défense sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris la Défense, le1.2. JUIN. 2018
En deux exemplaires originaux


Marie-Célie GUILLAUME
Directrice Générale

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100